

Droit constitutionnel 1 : Théorie générale de l'Etat - Histoire constitutionnelle de la France

Leçon 801 : La démocratie parlementaire sous la III^{ème} République : Exercice de synthèse

Michel Verpeaux

Table des matières



Quelles ont été les révisions des trois Lois constitutionnelles de la III^{ème} République, en distinguant selon la nature, formelle et informelle, de ces révisions.

En savoir plus : Eléments de réponse

Liste des révisions des Lois constitutionnelles de 1875	Contenu des révisions	Nature et caractéristiques
<p>La crise du 16 mai 1877 et ses suites</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crise politique entre la Chambre des députés (à majorité républicaine) et le duc de MacMahon (président de la République monarchiste). • Après plusieurs dissolutions de la Chambre et des ministères contestés, MacMahon perd la majorité au Sénat : il démissionne le 30 janvier 1879. • J. Grévy, dès son élection comme Président de la République, déclare dans son message au Sénat (6 février 1879) : « <i>Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale, exprimée par ses organes constitutionnels</i> ». 	<p>Révision informelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abandon du caractère dualiste du régime parlementaire. • Désuétude du droit de dissolution de la Chambre des députés. • Effacement du Président de la République désormais cantonné à une magistrature morale (ou « à la cérémonie d'inauguration des immortels »). • Apparition en pratique du président du Conseil (des ministres), qui ensuite sera dénommé Premier ministre. • La toute-puissance des assemblées et la captation de la souveraineté par les assemblées (légicentrisme et apparition des décrets-lois pour pallier la paralysie du Parlement en raison de l'instabilité ministérielle).

<p>30 janvier 1879</p>	<p>Les Chambres réunies en Congrès pour élire le successeur de MacMahon, démissionnaire de la Présidence de la République, en profitent pour adopter diverses mesures destinées à consolider la République :</p> <ul style="list-style-type: none"> • adoption de la Marseillaise comme hymne national, • fixation de la fête nationale au 14 Juillet (anniversaire de la prise de la Bastille et de la chute de l'Ancien Régime). 	<p>Révision informelle.</p> <p>But : consolider la République.</p>
<p>Loi du 21 juin 1879</p>	<p>Rapatriement du siège des Chambres de Versailles à Paris</p>	<p>Révision formelle.</p>
<p>Loi du 14 août 1884</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction de l'interdiction de réviser « la forme républicaine du gouvernement ». • Interdiction faite aux membres des familles ayant régné sur la France de prétendre à la présidence de la République. • Suppression de caractère constitutionnel des dispositions relatives à la composition du Sénat et l'inamovibilité des sénateurs. • Suppression des prières publiques qui précédaient l'ouverture de la session parlementaire. 	<p>Révision formelle.</p> <p>But : consacrer l'existence de la République et éliminer du régime toutes les traces monarchiques.</p>
<p>Loi du 10 août 1926</p>	<p>Inscription dans la Constitution de la création d'une Caisse autonome de gestion des bons de la Défense nationale et d'amortissement de la dette publique.</p>	<p>Révision formelle.</p> <p>But : dans un contexte de particulier de crise financière, Poincaré a voulu rendre aux Français confiance dans leur monnaie.</p>

A partir de 1917	Instabilité ministérielle.	Révision informelle. Cause : dénaturation du régime parlementaire en régime d'assemblée.
-------------------------	----------------------------	---